

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



EU COLLECTION LIMITED

Août 2026

VOTEZ DÈS MAINTENANT !

Si vous ne pouvez pas vous présenter en personne, veuillez désigner votre mandataire via le **code QR ou le lien ci-dessous** au plus tard 48 heures avant le début de la réunion.

AU SOMMAIRE

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle
Ordre du jour de l'assemblée générale

Rapport annuel du conseil d'administration
Comptes et rapports des administrateurs et des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suzana Gomercic Bajtek – Présidente
Ruth Thomas
Nicola Dow
Michael Chambers
Susan Barnett

VOTE PAR PROCURATION EN LIGNE

Veuillez vous connecter via le code QR ou via le lien et le code d'accès.



hgvc.com/proxy
Code d'accès :

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Nous avons le privilège de vous inviter à l'assemblée générale annuelle d'EU Collection Limited. L'assemblée de cette année se tiendra le 7 octobre 2026 à 13 h 30 (heure britannique) à l' , Lancaster House Hotel , Green Lane, Ellel, Lancaster, Lancashire, LA1 4GJ. L'assemblée de cette année se déroulera également en ligne via Zoom. Si vous prévoyez de participer à l'assemblée en ligne, **vous devez vous inscrire** avant le 6 octobre 2026 en utilisant ce lien : <https://my.hgv.com/2026-agm-eu-collection>. Une fois votre inscription effectuée, vous recevrez par e-mail un lien unique pour accéder au webinaire.

REMARQUE : un quorum doit être atteint pour que l'assemblée puisse se tenir. Veuillez remplir et renvoyer votre procuration avant 13 h 30 le 5 octobre 2026.

Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle
2. Approbation du rapport annuel du conseil d'administration
3. Prise en connaissance des comptes et des rapports des administrateurs et des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025
4. Élection de RSM UK Audit LLP en tant que commissaires aux comptes et autorisation donnée aux administrateurs de fixer leur rémunération
5. Le point sur The Club®
6. Le point sur les activités des complexes européens
7. Questions diverses

Par décision du conseil d'administration

V C Lawson
Secrétaire général
24 juillet 2026

Siège social : Citrus House, Caton Road, Lancaster LA1 3UA

Remarque :

La partie officielle de l'assemblée générale annuelle dure généralement environ une heure, après quoi les membres présents peuvent participer à une séance ouverte de questions-réponses avec le conseil d'administration et les intervenants pendant une heure supplémentaire.

Les membres du comité du programme des points de collecte de l'UE seront disponibles une heure avant l'AG et jusqu'à une heure après celle-ci pour rencontrer les membres individuellement afin de les aider à résoudre des problèmes liés aux stations balnéaires et/ou à leur adhésion.

Rapport annuel du conseil d'administration

Le Conseil d'administration a continué à se concentrer sur la protection des intérêts des membres, l'amélioration des opportunités et la supervision de l'intégration en cours de la European Collection au sein de la famille Hilton Grand Vacations. Au cours de l'année, des progrès significatifs ont été réalisés en matière d'image de marque des complexes, de gestion des stocks, de gouvernance et de communication avec les membres.

L'un des développements les plus marquants de l'année a été le lancement du programme de rebranding de Hilton Grand Vacations dans certains complexes de l'European Collection. Le Royal Sunset Beach Club et le Sunset Harbour Club, à Ténérife, sont les premiers établissements à avoir été reclassés en « Hilton Vacation Resorts » ; d'autres complexes devraient suivre au cours des deux prochaines années.

Le Conseil d'administration a suivi de près cette initiative de rebranding afin de s'assurer que la transition apporte des avantages concrets aux membres tout en préservant le caractère unique et les normes élevées déjà associés à la collection « European Collection ». Bien que les membres puissent initialement remarquer relativement peu de changements visibles, des efforts considérables ont été déployés en coulisses pour garantir que les complexes répondent aux normes mondiales de la marque Hilton. Ces normes couvrent la qualité de l'hébergement, l'ameublement, les équipements, la prestation de services, l'entretien et l'excellence opérationnelle.

Le Conseil d'administration est fermement convaincu que le programme de changement de marque offre plusieurs avantages à long terme aux membres :

- **Des normes améliorées pour les complexes hôteliers** : les normes de la marque Hilton établissent un cadre cohérent en matière de qualité, contribuant ainsi à garantir que tous les complexes continuent d'offrir une expérience de vacances haut de gamme.
- **Reconnaissance accrue de la marque** : l'alignement sur la marque Hilton, mondialement reconnue, renforce la position sur le marché et la réputation des complexes participants, ce qui accroît la confiance des membres et rehausse le prestige associé à la propriété au sein de la Collection.
- **Investissement continu dans les complexes** : le programme de changement de marque soutient les investissements continus dans les installations des complexes, l'ameublement et l'amélioration de l'expérience client, contribuant ainsi à maintenir l'attractivité et la compétitivité du portefeuille sur le long terme.
- **Protection financière des membres** : le conseil d'administration a obtenu l'assurance que les coûts liés à la marque sont gérés de manière responsable. Les dépenses directement liées aux exigences de la marque Hilton, telles que la nouvelle signalétique extérieure et certaines mises à niveau de sécurité, sont financées par Hilton Grand Vacations plutôt que par les budgets des frais d'entretien. D'autres améliorations seront en grande partie intégrées aux programmes existants de rénovation et de remplacement afin de minimiser tout impact sur les frais d'entretien annuels.
- **Meilleure harmonisation au sein de HGV** : À mesure que la Collection européenne s'aligne davantage sur les autres collections HGV à travers le monde, les membres pourront bénéficier d'une meilleure cohérence opérationnelle, d'une prestation de services renforcée et d'une intégration accrue au sein de la grande famille HGV.

Le conseil d'administration continuera à suivre attentivement le programme afin de s'assurer que les avantages liés à la marque Hilton sont mis en œuvre de manière à préserver la valeur pour les membres et à soutenir la pérennité à long terme de la Collection. Même si tous les complexes ne deviendront pas nécessairement des Hilton Vacation Resorts, tous les établissements continueront d'être gérés selon les mêmes normes élevées attendues par les membres.

HGV Max

Comme cela a été communiqué aux membres début juin, nous avons accueilli avec enthousiasme le lancement du programme HGV Max et le Conseil d'administration a depuis suivi son impact sur les membres. Ce programme offre l'accès à un portefeuille élargi de complexes touristiques et à des avantages de voyage supplémentaires, tandis que les membres actuels du Club continuent de bénéficier de leurs avantages existants sans changement. Les retours ont été exceptionnellement positifs.

Gouvernance d'entreprise et actualités juridiques

Les entités juridiques précédemment associées à la marque Diamond ont été renommées afin de s'aligner sur l'image de marque de Hilton Grand Vacations. Ces changements sont purement administratifs et les droits contractuels ainsi que les droits de propriété des membres restent inchangés.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Épargne de points et flexibilité des membres

Les nouvelles règles d'épargne introduites en juillet 2026 permettent désormais aux membres de mettre de côté jusqu'à 100 % de leur allocation annuelle de points tout au long de l'année, sous réserve des frais administratifs applicables. Ces changements offrent une flexibilité accrue et alignent davantage les pratiques de la collection européenne sur celles des programmes HGV plus larges. Les membres sont encouragés à revoir leurs habitudes en matière d'épargne de points afin d'en tirer le meilleur parti dans le cadre des nouvelles règles ou d'envisager l'utilisation de Destination Xchange comme option.

Disponibilité et gestion des stocks

La disponibilité reste la priorité opérationnelle absolue du Conseil d'administration. Les tendances en matière de réservations et l'utilisation des capacités continuent d'être suivies de près. Un soutien supplémentaire a été apporté aux équipes chargées des réservations et les membres sont encouragés à réserver le plus tôt possible pour destinations et périodes de voyage les plus prisées. Comme nous l'avons mentionné dans nos précédents rapports, si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez en ligne, n'hésitez pas à contacter directement l'équipe des réservations, qui se fera un plaisir de vous apporter une aide supplémentaire et de vous proposer d'autres alternatives auxquelles vous n'auriez peut-être pas pensé.

Le Conseil d'administration a approuvé des mesures de contrôle renforcées contre les locations commerciales non autorisées et l'utilisation abusive des réservations des membres. Ces mesures contribuent à préserver un accès équitable au parc de logements pour une utilisation légitime par les membres.

Des hébergements supplémentaires, réservés exclusivement aux membres de l'EU Collection, ont été obtenus au Craigendarroch Resort en Écosse, élargissant ainsi l'éventail des options de vacances au Royaume-Uni accessibles aux membres via les réservations par points. Deux nouvelles péniches ont également été achetées et nous espérons qu'elles pourront être basées à la marina de Kings Orchard, dans le Staffordshire (bien que nous ayons été informés qu'en raison de la baisse des niveaux d'eau et des travaux d'entretien en cours sur certaines parties du réseau de canaux, certains itinéraires fluviaux ont été temporairement réduits).

Le conseil d'administration continue de superviser les audits et les examens des processus de gestion des stocks afin de garantir que les pratiques d'attribution restent équitables, transparentes et dans l'intérêt des membres.

Prévention de la fraude

HGV continue de sensibiliser le public aux sociétés frauduleuses proposant de résilier des contrats de multipropriété et aux escroqueries en ligne. Les membres sont invités à signaler toute activité suspecte à l'adresse LegalReport@hgv.com et à recourir à des canaux d'assistance fiables tels que l'EUROC (www.euroc.org).

Perspectives d'avenir

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous tenons à adresser nos sincères remerciements à toutes les équipes des complexes touristiques et aux services administratifs pour leur dévouement, leur professionnalisme et leur engagement sans faille envers nos membres. Leurs efforts jouent un rôle essentiel pour aider les membres à profiter pleinement de leur adhésion et à en tirer le meilleur parti, en leur offrant des expériences exceptionnelles à chaque point de contact. Nous leur sommes extrêmement reconnaissants pour leur travail acharné et leur collaboration tout au long de l'année. Forts de ces bases solides et de notre volonté commune de renforcer l'engagement et la satisfaction de nos membres, nous sommes enthousiasmés par les opportunités qui s'offrent à nous et nous nous réjouissons de poursuivre notre croissance et de créer encore plus de valeur pour nos membres au cours de l'année à venir.

Nous avons hâte de vous communiquer des informations plus détaillées lors de l'assemblée générale annuelle du 7 octobre et espérons que vous pourrez vous joindre à nous.

Conseil d'administration
EU Collection Limited

EU COLLECTION LIMITED (*anciennement Diamond Resorts European Collection Limited*) RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Rapport des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les administrateurs présentent leur rapport accompagné des états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Changement de dénomination sociale

Le 29 mai 2026, la société a changé de raison sociale, passant de Diamond Resorts European Collection Limited à EU Collection Limited, dans le cadre d'une initiative de rebranding. Ce changement a été enregistré auprès de Companies House à cette même date et n'affecte ni le statut juridique de la société, ni son numéro d'enregistrement, ni ses activités principales.

Activités principales

La société inactive est chargée, en vertu d'un contrat, de jouer le rôle de club de propriétaires pour les acquéreurs de droits de points auprès de Hilton Grand Vacations (Europe) Limited (anciennement Diamond Resorts (Europe) Limited), membre fondateur d'EU Collection Limited (« la société ») et de ses agents.

Les détenteurs de droits de points peuvent utiliser ces droits de points en échange d'un hébergement dans des propriétés de vacances. Les droits réels sur les propriétés de vacances développées ou acquises par le groupe Hilton Grand Vacations (Holdings) sont placés en fiducie par le groupe et détenus par un fiduciaire indépendant, First National Trustee Company Limited, au profit des membres, protégeant ainsi les intérêts des détenteurs de droits de points.

Aux termes d'un contrat de gestion, la société a confié ses responsabilités en matière de gestion et d'administration de ses activités à une société de gestion, Hilton Grand Vacations (Europe) Limited. Les membres versent des frais de gestion annuels à Hilton Grand Vacations (Europe) Limited, et les actifs ou passifs de la société sont présentés dans les rubriques « Trésorerie et équivalents de trésorerie », « Créances sur les frais de gestion des clubs » et « Montants dus aux clubs de villégiature » du bilan figurant dans les états financiers de Hilton Grand Vacations (Europe) Limited.

Ces dispositions ont pour conséquence que la société n'exerce aucune activité commerciale ; par conséquent, ni un état du résultat global avec les opérations, ni un état de la situation financière avec les soldes ne sont présentés. En outre, la société ne détient aucun droit sur des actifs, et toutes ses obligations ont été cédées à Hilton Grand Vacations (Europe) Limited et reprises par celle-ci en vertu du contrat de gestion.

EU Collection Limited est une société privée à responsabilité limitée par garantie et ne dispose d'aucun capital social. Tous les membres ordinaires disposent de droits de vote proportionnels au nombre de points détenus et la responsabilité de chaque membre est limitée à 1 £.

Pour plus de détails sur la partie exerçant le contrôle ultime de la société de gestion, voir la note 5.

Administrateurs

Les administrateurs de la société au cours de l'exercice et par la suite étaient :

S. Gomercic Bajtek
R. P. Thomas
M. Chambers
N. J. Dow
S. K. Barnett (nommé le 8 octobre 2025)

Responsabilités des administrateurs

Les administrateurs sont chargés d'établir le rapport de gestion et les états financiers conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le droit des sociétés impose aux administrateurs d'établir des états financiers pour chaque exercice. En vertu de ce droit, les administrateurs ont choisi d'établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis au Royaume-Uni (normes comptables britanniques et législation applicable). En vertu du droit des sociétés, les administrateurs ne doivent pas approuver les états financiers à moins d'être convaincus qu'ils donnent une image fidèle de la situation de la société et de son résultat net pour la période considérée.

Lors de l'établissement des présents états financiers, les administrateurs sont tenus :

- choisir des méthodes comptables appropriées et les appliquer de manière cohérente ;
- émettre des jugements et des estimations comptables raisonnables et prudents ;
- établir les états financiers selon le principe de la continuité d'exploitation, sauf s'il est inapproprié de présumer que la société poursuivra ses activités.

ANNUAL GENERAL MEETING NOTICE

Les administrateurs sont chargés de tenir une comptabilité adéquate, suffisante pour retracer et expliquer les opérations de la société, présenter à tout moment, avec une précision raisonnable, la situation financière de la société et leur permettre de s'assurer que les états financiers sont conformes à la loi de 2006 sur les sociétés. Ils sont également chargés de préserver les actifs de la société et, par conséquent, de prendre des mesures raisonnables pour prévenir et détecter les fraudes et autres irrégularités.

Commissaires aux comptes

RSM UK Audit LLP se propose d'être reconduit dans ses fonctions d'auditeur conformément à l'article 487 de la loi de 2006 sur les sociétés.

Tous les administrateurs en fonction ont pris toutes les mesures qu'ils devaient prendre pour prendre connaissance de toute information nécessaire aux commissaires aux comptes de la société aux fins de leur audit et pour s'assurer que les commissaires aux comptes ont connaissance de ces informations. Les administrateurs n'ont pas connaissance d'informations pertinentes pour l'audit dont les commissaires aux comptes n'auraient pas connaissance.

Le présent rapport des administrateurs a été établi en vertu de la dérogation applicable aux petites sociétés.

Par décision du conseil d'administration

V C Lawson,
secrétaire

Date : 04/08/2026

Rapport des commissaires aux comptes aux actionnaires d'EU Collection Limited

Avis

Nous avons procédé à l'audit des états financiers d'EU Collection Limited (la « société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui comprennent l'état du résultat global, l'état de la situation financière et les notes annexes aux états financiers, y compris les principales méthodes comptables. Le référentiel comptable appliqué lors de leur établissement est constitué de la législation en vigueur et des normes comptables britanniques, y compris la norme FRS 102 « Norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande » (pratiques comptables généralement admises au Royaume-Uni).

À notre avis, les états financiers :

- donnent une image fidèle de la situation de la société au 31 décembre 2025 et de son résultat pour l'exercice clos à cette date ;
- ont été correctement établis conformément aux principes comptables généralement admis au Royaume-Uni ;
- ont été établis conformément aux exigences de la loi de 2006 sur les sociétés.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (Royaume-Uni) (ISA (UK)) et à la législation applicable. Nos responsabilités au titre de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux exigences déontologiques applicables à notre audit des états financiers au Royaume-Uni, y compris la norme déontologique du FRC, et nous avons rempli nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour étayer notre opinion.

Conclusions relatives à la continuité d'exploitation

À l'issue de l'audit des états financiers, nous avons conclu que le recours par les administrateurs au principe de la continuité d'exploitation lors de l'établissement des états financiers est approprié.

Sur la base des travaux que nous avons effectués, nous n'avons identifié aucune incertitude significative relative à des événements ou à des conditions qui, pris isolément ou collectivement, pourraient jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation des états financiers en vue de leur publication.

Nos responsabilités et celles des administrateurs en matière de continuité d'exploitation sont décrites dans les sections correspondantes du présent rapport.

Autres informations

Les autres informations comprennent les informations figurant dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport d'audit s'y rapportant. Les administrateurs sont responsables des autres informations contenues dans le rapport annuel. Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur les autres informations et, sauf indication contraire expresse dans notre rapport, nous n'émettons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet.

Il nous incombe de prendre connaissance des autres informations et, ce faisant, d'examiner si celles-ci présentent des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou aux éléments dont nous avons pris connaissance au cours de l'audit, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si nous identifions de telles incohérences significatives ou des inexactitudes apparentes significatives, nous sommes tenus de déterminer si cela donne lieu à une inexactitude significative dans les états financiers eux-mêmes. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons qu'il existe une inexactitude significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Avis sur d'autres questions prévues par la loi de 2006 sur les sociétés

À notre avis, sur la base des travaux effectués dans le cadre de l'audit :

- les informations fournies dans le rapport de gestion pour l'exercice auquel se rapportent les états financiers sont cohérentes avec les états financiers ; et
- le rapport de gestion a été établi conformément aux dispositions légales applicables.

Points sur lesquels nous sommes tenus de faire état par exception

Au vu des connaissances et de la compréhension de la société et de son environnement acquises au cours de l'audit, nous n'avons pas relevé d'inexactitudes significatives dans le rapport de gestion.

Nous n'avons rien à signaler concernant les points suivants, au sujet desquels la loi de 2006 sur les sociétés nous impose de vous faire part de nos observations si, selon nous :

- des écritures comptables adéquates n'ont pas été tenues, ou si nous n'avons pas reçu de déclarations suffisantes pour notre audit de la part des succursales que nous n'avons pas visitées ; ou
- les états financiers ne concordent pas avec les registres comptables et les déclarations ; ou
- certaines informations relatives à la rémunération des administrateurs, prévues par la loi, n'ont pas été communiquées ; ou
- nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications dont nous avons besoin pour notre audit ; ou
- les administrateurs n'étaient pas habilités à établir les états financiers conformément au régime applicable aux petites entreprises et à bénéficier de l'exemption dont bénéficient ces dernières quant à l'obligation d'établir un rapport stratégique ou lors de la rédaction du rapport de gestion.

Responsabilités des administrateurs

Comme expliqué plus en détail dans la déclaration relative aux responsabilités des administrateurs figurant à la page 2, les administrateurs sont responsables de l'établissement des états financiers et doivent s'assurer qu'ils donnent une image fidèle et sincère de la situation, ainsi que du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, les administrateurs sont chargés d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir des informations, le cas échéant, sur les questions liées à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, à moins que les administrateurs n'aient l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou qu'ils n'aient d'autre alternative réaliste que de le faire.

Responsabilités de l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, et à émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne constitue pas une garantie qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA (Royaume-Uni) permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles sont susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Mesure dans laquelle l'audit a été jugé capable de détecter des irrégularités, y compris la fraude

Les irrégularités constituent des cas de non-respect des lois et des réglementations. Les objectifs de notre audit consistent à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des lois et réglementations ayant une incidence directe sur la détermination des montants significatifs et des informations fournies dans les états financiers, à mettre en œuvre des procédures d'audit permettant d'identifier les cas de non-conformité à d'autres lois et réglementations susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers, et à réagir de manière appropriée aux cas avérés ou présumés de non-conformité aux lois et réglementations identifiés au cours de l'audit.

En ce qui concerne la fraude, les objectifs de notre audit sont d'identifier et d'évaluer le risque d'anomalies significatives dans les états financiers dues à la fraude, d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les risques évalués d'anomalies significatives dues à la fraude en concevant et en mettant en œuvre des mesures appropriées, et de réagir de manière appropriée à toute fraude ou suspicion de fraude identifiée au cours de l'audit.

Toutefois, il incombe en premier lieu à la direction, sous la supervision des responsables de la gouvernance, de veiller à ce que les activités de l'entité soient menées conformément aux dispositions des lois et règlements, ainsi qu'à la prévention et à la détection de la fraude.

ANNUAL GENERAL MEETING NOTICE

Lors de l'identification et de l'évaluation des risques d'anomalies significatives liées à des irrégularités, y compris la fraude, l'équipe chargée de la mission d'audit :

- s'est forgé une compréhension de la nature de l'industrie et du secteur, y compris le cadre juridique et réglementaire dans lequel l'entreprise exerce ses activités et la manière dont celle-ci se conforme à ce cadre ;
- a interrogé la direction et les responsables de la gouvernance sur leur propre identification et évaluation des risques d'irrégularités, y compris tout cas de fraude connu, avéré, soupçonné ou allégué ;
- a abordé les questions relatives au non-respect des lois et des réglementations ainsi que les modalités possibles de la fraude, y compris l'évaluation de la manière dont les états financiers pourraient être exposés à la fraude et des domaines concernés.

À la suite de ces procédures, nous considérons que les lois et réglementations les plus significatives ayant un impact direct sur les états financiers sont la norme FRS 102 et la loi de 2006 sur les sociétés (Companies Act 2006). Nous avons mis en œuvre des procédures d'audit visant à détecter les cas de non-conformité susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers, notamment en examinant les informations fournies dans les états financiers.

L'équipe chargée de la mission d'audit a identifié le risque de contournement des contrôles par la direction comme le domaine dans lequel les états financiers étaient les plus exposés à des anomalies significatives dues à la fraude. Les procédures d'audit mises en œuvre comprenaient, sans s'y limiter, le contrôle des écritures comptables manuelles et autres ajustements, ainsi que l'évaluation de la justification commerciale relative aux transactions significatives, inhabituelles et à celles conclues en dehors du cours normal des activités.

Une description plus détaillée de nos responsabilités en matière d'audit des états financiers est disponible sur le site web du Financial Reporting Council à l'adresse suivante : <http://www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport d'audit.

Utilisation de notre rapport

Le présent rapport est destiné exclusivement aux associés de la société, en tant que groupe, conformément au chapitre 3 de la partie 16 de la loi de 2006 sur les sociétés. Nos travaux d'audit ont été menés dans le seul but de communiquer aux associés de la société les informations que nous sommes tenus de leur communiquer dans un rapport d'audit, et à aucune autre fin. Dans toute la mesure permise par la loi, nous déclinons toute responsabilité envers toute personne autre que la société et ses associés, en tant que groupe, concernant nos travaux d'audit, le présent rapport ou les opinions que nous avons formulées.

Jacqui Baker (commissaire aux comptes principal)

Au nom et pour le compte de RSM UK Audit LLP,

Commissaire aux comptes, experts-comptables

Bluebell House, Brian Johnson Way, Preston, Lancashire, PR2 5PE

Date : 04/08/26

État du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent, la société n'a exercé aucune activité commerciale, n'a perçu aucun produit et n'a engagé aucune dépense, ni enregistré aucun autre produit ou charge. Par conséquent, au cours de ces exercices, la société n'a enregistré ni bénéfice ni perte.

État de la situation financière au 31 décembre 2025

Numéro d'immatriculation de la société : 2930567

		2025	2024
	Note	en milliers de livres sterling	en milliers de livres sterling
Actif net		—	—
Capital et réserves	2	—	—

Les présents états financiers ont été établis conformément aux dispositions applicables aux sociétés relevant au régime des petites entreprises.

Les comptes ont été approuvés par le conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 04/08/26.

R. P. Thomas
Administrateur

Notes faisant partie intégrante des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

1 Principes comptables

EU Collection Limited est une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles en vertu de la loi sur les sociétés (Companies Act). L'adresse du siège social figure dans la table des matières et la nature des activités de la société ainsi que ses principales activités sont décrites dans le rapport de gestion. Les états financiers ont été établis conformément à la norme FRS 102, la norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande. Les obligations d'information prévues à la section 1A de la norme FRS 102 ont été respectées, sauf lorsque des informations supplémentaires étaient nécessaires pour donner une image fidèle de la situation.

L'établissement des états financiers conformément à la norme FRS 102 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Aucune estimation significative n'a été effectuée lors de l'établissement des présents états financiers. Aux termes d'un contrat de gestion, la société a confié la gestion et l'administration de ses activités à une société de gestion, Hilton Grand Vacations (Europe) Limited. En raison de ces dispositions, la société n'exerce aucune activité commerciale ; par conséquent, aucun compte de résultat ni aucun état des gains et pertes comptabilisés n'est présenté. En outre, la société ne détient aucun droit sur des actifs, et toutes ses obligations ont été cédées à Hilton Grand Vacations (Europe) Limited, qui les a reprises à sa charge, en vertu du contrat de gestion.

La société n'a exercé aucune activité commerciale au cours de l'exercice actuel ni de l'exercice précédent.

2 Continuité d'exploitation

Comme indiqué dans la déclaration de responsabilité des administrateurs, ceux-ci sont tenus d'établir les comptes selon le principe de la continuité d'exploitation, sauf s'il est inapproprié de présumer que EU Collection Limited poursuivra ses activités. La société devrait rester en sommeil dans un avenir prévisible, tout en continuant à fonctionner en tant que club de propriétaires pour les membres ayant acheté des points auprès de Hilton Grand Vacations (Europe) Limited. Les administrateurs n'ont pas l'intention de liquider la société au cours des 12 prochains mois et n'ont connaissance d'aucune circonstance rendant inappropriée l'hypothèse selon laquelle EU Collection Limited poursuivra ses activités pendant une période d'au moins douze mois ; par conséquent, les présents comptes ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation.

3 Statut de la société

La société est une société à responsabilité limitée par garantie et ne dispose pas de capital social. La responsabilité des membres est limitée à 1 £ par membre.

4 Salariés et administrateurs

La société n'emploie aucun salarié. Les administrateurs de la société n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

5 Partie contrôlante de la société de gestion

(1) Conformément aux termes du contrat de gestion (voir page 1), le plus petit groupe dans le cadre duquel ces états financiers sont consolidés est dirigé par Hilton Grand Vacations (Holdings) Limited (anciennement Diamond Resorts (Holdings) Limited). Des exemplaires des états financiers de Hilton Grand Vacations (Holdings) Limited peuvent être obtenus auprès du secrétaire général à l'adresse suivante : Citrus House, Caton Road, Lancaster, Lancashire, LA1 3UA.

(2) Le plus grand groupe dans le cadre de la consolidation des présents états financiers est la société mère ultime mondiale de Hilton Grand Vacations (Holdings) Limited (anciennement Diamond Resorts (Holdings) Limited) : Hilton Grand Vacations, Inc., société constituée dans le Delaware, aux États-Unis d'Amérique, et cotée à la Bourse de New York. Siège social : 6355 MetroWest Blvd., Suite 180, Orlando, FL 32835.

(3) Les administrateurs considèrent Hilton Grand Vacations, Inc. comme la partie contrôlante de la société de gestion.

ANNUAL GENERAL MEETING NOTICE

À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT – Sans rapport avec les états financiers

Division de gestion HGV Europe

Compte de résultat (non audité)

	Remar que	Non audité 2025 Réel (£)		Non audité 2024 Réel (£)	
Revenus					
Propriétaires du Points Club	1	21 615 678		23 884 967	
HGV (Europe) Limited	2	21 214 714		18 970 390	
Intérêts / Revenus LPP		103 602 766		32 140	
Remboursement de la TVA		473		1 205 988	
Péréquation du Club des copropriétaires de l'UE		900 000		900 424	
		44 600 467		44 993 909	
Dépenses	3		Nombre de semaines	(£)	Nombre de semaines
Frais de séjour facturés :					
Pine Lake		3 649 958	5 365	3 699 132	5 365
Woodford Bridge		3 312 777	4 490	3 247 708	4 490
Club de plage Los Amigos		598 181	988	557 304	988
Pueblo Quinta		720 292	1 068	656 372	1 068
White Sands Beach Club		1 919 774	2 891	1 760 187	2 881
Club Del Carmen		1 402 746	2 507	1 311 729	2 507
Club alpin		1 690 002	2 223	1 616 367	2 223
Royal Sunset Beach Club		1 601 981	3 103	1 480 414	3 103
Sunset Harbour		1 630 860	3 362	1 502 116	3 362
Sunset Bay		2 347 775	5 264	2 159 041	5 264
Sahara Sunset		1 746 467	3 367	1 655 252	3 367
Santa Barbara		3 616 003	6 759	3 335 594	6 748
Royal Tenerife Country Club		1 572 718	2 252	1 483 753	2 252
Vue sur le coucher de soleil		260 507	466	239 304	466
Kenmore		2 291 875	2 305	2 339 257	2 305
Club Mougins		2 201 116	2 958	2 045 988	2 958
Vilar Do Golf		2 782 062	3 111	2 649 515	3 111
Wychnor Park		2 291 672	2 244	2 276 202	2 244
Palais Catalani		1 496 759	1 734	1 368 122	1 734
Cala Blanca		1 414 867	2 718	1 359 924	2 718
Royal Regency		1 727 052	1 314	1 708 037	1 314
Thurnham Hall		942 697	1 142	872 821	1 152
Cromer Country Club		1 227 084	1 796	1 266 371	1 796
Cypress Pointe		-	5	0	5
Port de plaisance d'Anderton		494 222	396	478 874	396
Jardines Del Sol		218 087	306	209 073	306
Gala		175 154	255	167 437	255
Eden Bay		-	0	2 104 038	2 338
Stations extérieures		286 838	487	319 505	584
Sous-total		43 619 526	64 876	43 869 437	67 300
Frais liés à l'assemblée générale annuelle		18 971		22 608	
Honoraires d'audit		18 502		15 182	
Frais bancaires		297 517		317 034*	
Frais administratifs		284 641		290 266	
Total des dépenses		44 239 157		44 514 527	
Bénéfice / (Perte) 2025		361 310		479 382	
Bénéfice reporté		361 310		479 382*	

ANNUAL GENERAL MEETING NOTICE

Notes

- 1 Net de la TVA récupérable et des autres impôts indirects.
- 2 Ce montant correspond aux commissions sur les points invendus.
- 3 Le nombre de semaines indiqué correspond à l'ensemble des semaines relevant de European Collection Ltd
- 4 Les revenus des propriétaires du club de points comprennent les frais non payés par les propriétaires défaillants. Ce déficit a été réglé par Hilton Grand Vacations Europe Limited et le montant versé en 2025 s'élève à 3,5 millions de livres sterling (2024 : 3,5 millions de livres sterling).
- 5 La rubrique « Resorts externes » comprend les espaces non EUCL achetés dans des complexes externes – Village Heights : 487 semaines en 2025.
- 6 * Les frais de carte de crédit de 2024 ont été retraités de 105 807,03 £ pour tenir compte des frais sous-facturés ; le report à nouveau a été mis à jour en conséquence.

Division de gestion HGV Europe – Analyse des coûts sous-jacents (non audités)

		Coûts totaux (en £)	% du total	Coûts totaux (en £)	% du total
	Remarque	2025	2025	2024	2024
Coûts réels de la station					
Salaires et charges sociales	1	13 607 484	31 %	12 303 783	29
Services publics	2	3 354 429	8 %	3 456 595	8 %
Entretien ménager et blanchisserie	3	2 433 981	5 %	2 594 891	6
Loyer, assurance et taxes locales	4	2 986 533	7	3 096 643	7
Comptabilité et administration	5	6 258 378	14 %	6 335 543	14 %
Réparations et entretien	6	1 643 373	4	1 513 375	3
Frais de gestion	7	4 692 373	11	4 746 058	11
Honoraires externes	8	408 349	1 %	1 878 510	4
Fonds d'amortissement	9	8 040 099	18 %	7 497 514	17
Fonds de réserve	10	840 728	2	1 181 713	3
Autres revenus	11	(646 201)	-1 %	(735 188)	-2 %
Total		43 619 526	100 %	43 869 437	100 %

Remarques :

1. Frais de personnel et dépenses connexes : salaires et traitements, autres frais de personnel, refacturation des services d'accueil et sécurité.
2. Services publics – Électricité, fioul, gaz en bouteille, redevances d'eau, téléphone et frais liés au centre de loisirs.
3. Entretien ménager et blanchisserie : frais de blanchisserie, produits d'entretien, matériel de nettoyage, équipement d'entretien ménager, consommables d'entretien ménager, contrats d'entretien ménager, matériel de cuisine pour l'entretien ménager, kits de bienvenue.
4. Loyer, assurances et taxes locales - Taxes professionnelles (taxes locales), loyers des bureaux, charges de copropriété, assurances, provisions pour créances irrécouvrables.
5. Frais comptables et administratifs - Frais de réservation et de facturation, frais administratifs HGV Europe, frais de bureau, autres frais, frais liés aux véhicules à moteur, frais bancaires, frais liés à Sky et à la télévision, animations pour enfants, frais liés à l'assemblée générale annuelle, frais juridiques et professionnels, honoraires des administrateurs fiduciaires, honoraires d'audit et taxes à la consommation non récupérables.
6. Réparations et entretien - Réparations, entretien, contrats d'entretien, réparations d'appareils électriques, location de matériel, entretien des espaces verts et travaux de peinture.
7. Les honoraires de la société de gestion sont calculés sur la base des dépenses nettes budgétisées de la résidence.
8. Frais externes à payer – Frais d'entretien versés directement aux complexes affiliés.
9. Fonds d'amortissement – Représente la contribution effective de l'exercice et les réparations prévues au titre du fonds d'amortissement en 2024 et 2025.
10. Fonds de réserve – Il s'agit des bénéfices et pertes par rapport au budget au cours de l'exercice.
11. Autres revenus : recettes liées au taux d'occupation des complexes touristiques, plus les intérêts bancaires.